

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, je voudrais remercier mon honorable ami d'avoir porté à notre attention une aussi importante question, laquelle est intéressante, non seulement du point de vue juridique, mais avant tout, du point de vue humain.

Je constate que mon collègue a pris connaissance des conclusions du document de travail de la Commission de réforme du droit. Je pense que nous sommes d'accord sur le fait que cette question devrait être étudiée immédiatement, rapidement et efficacement.

[Traduction]

Le document de travail sur les tribunaux familiaux publié par la Commission de réforme du droit du Canada et dans lequel on proposait de donner à ces tribunaux de meilleurs moyens de faire payer la pension alimentaire par le conjoint qui se dérobe, n'est qu'un document d'étude et ces propositions ne constituent pas des recommandations de la Commission. La Commission de réforme du droit fera des recommandations sur les tribunaux familiaux en

Ajournement

temps opportun. La proposition faite dans le document d'étude peut être appuyée ou rejetée.

Si la proposition est recommandée par la Commission de réforme du droit, elle sera débattue avec les autorités provinciales compétentes puisque la question de l'exécution de la pension alimentaire relève des provinces. Si elle est appuyée par la Commission de réforme du droit, la proposition faite dans le document d'étude pourra être examinée à la Conférence de la Commission de l'uniformité de la législation au Canada; qui se réunit chaque année pour examiner les moyens d'uniformiser les lois dans toutes les juridictions.

[Français]

Je puis assurer mon honorable ami que cette question m'intéresse personnellement, de même que le ministère que je représente ce soir, car je reconnais qu'il est temps que nous réglions véritablement les problèmes et que nous ne soyons pas limités par des juridictions qui doivent exister, mais non pas au détriment de la population et des problèmes sérieux et graves que mon honorable ami a exposés et que je m'engage à présenter au ministre. Et je m'engage également moi-même à y porter une attention tout à fait particulière.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)